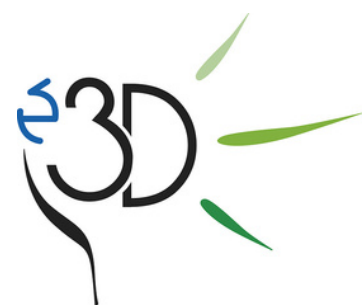


Etre référent(e) EDD dans l'académie de NICE

Etablissements en Démarche de
Développement Durable



<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/edd/>

Des établissements scolaires en transition



Aujourd'hui les sociétés font face à des défis de grande ampleur tels que le changement climatique, la perte de la biodiversité, les pandémies qui aggravent le niveau de pauvreté, les inégalités à la surface de la planète. Les défis à relever concernent, non seulement l'environnement, l'économie mais aussi le social dans un monde de plus en plus complexe. Dans ce contexte l'éducation à la durabilité est plus que jamais un levier central pour donner des clés de lecture du monde et les moyens d'agir au plus grand nombre pour préparer des futurs durables.

Face à ces enjeux, chaque établissement scolaire est sollicité pour s'engager en faveur du développement durable et de la transition écologique en développant un projet collectif d'éducation à partir de réalités locales pour aborder des enjeux plus globaux. (17 ODD).

L'établissement scolaire doit devenir un espace d'apprentissage, d'expérimentation qui donne une place inédite aux élèves, aux partenaires.

L'établissement scolaire doit proposer un cadre structuré pour un engagement collectif dynamique en faveur de l'EDD, pour favoriser un travail d'équipe relayé, encouragé, accompagné par le référent EDD.

Par ce livret nous souhaitons donner des repères aux référents EDD pour les assister dans l'accomplissement de leur mission.

L'équipe académique EDD de Nice – Avril 2025

Le référent EDD en action :



Un relai

Pour la mise en place d'un projet collectif relatif à l'Education au DD



Un acteur

Au cœur de la dynamique des établissements scolaires



Un expert

Des questions de DD et de transition écologique

6 étapes pour élaborer un projet éducatif en EDD



ETAPE 1



RECUEILLIR ET RASSEMBLER DES PROPOSITIONS EDUCATIVES POUR ELABORER UN PLAN D'ACTION ET D'EDUCATION EDD

ETAPE 2



PRESENTER AU COPIL DES PROPOSITIONS A DEBATTRE . LE COPIL VALIDE LES OBJECTIFS ET LES PRIORITES DU PAEEED DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE GLOBALE E3D



ETAPE 3



MOBILISER, DYNAMISER, ACTIONNER LES LEVIERS POUR UNE MISE EN ŒUVRE DU PAEEED

ETAPE 4



ACCOMPAGNER, CONSEILLER LES ECO-DELEGUES



ETAPE 5



FORMALISER LA DEMARCHE EN VUE DE LA LABELLISATION E3D DE L'ETABLISSEMENT

ETAPE 6



RESTER EN VEILLE ET SE FORMER POUR DEVELOPPER UNE EXPERTISE DANS LES DOMAINES DE L'EDD ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE



Dans ce livret retrouvez nos conseils pour mener ces 6 étapes.

Comment intégrer les enjeux du territoire pour construire un plan qui favorise l'engagement ?

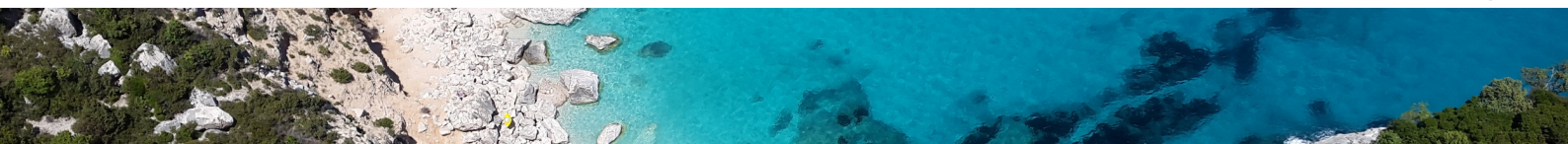
ETAPE 1

Construire une réflexion dans un établissement scolaire sur les enjeux du DD et de la transition écologique nécessite d'interroger les programmes, la mise en place de projets et d'actions, les partenaires, les territoires. La démarche repose sur des choix collectifs et partagés pour répondre aux Objectifs de Développement Durable (ODD) sur des thématiques en lien avec des réalités locales.



Du local au global : les ODD sont notre feuille de route. Pensez à croiser plusieurs ODD pour proposer des problématiques transversales favorables à l'éducation aux enjeux de la transition, à l'échelle locale et internationale.

 **Chaque établissement définit son propre projet éducatif d'EDD pour devenir un lieu d'apprentissage, d'expérimentation pour une transition écologique. Le thème fédérateur permet de rassembler les acteurs autour d'enjeux partagés.**



Le bassin méditerranéen : des enjeux forts pour un développement durable, des thèmes variés pour votre projet



Mettre en place un PAEEED permet de montrer la cohérence pédagogique entre les différentes propositions pédagogiques mises en œuvre dans l'établissement autour d'un thème fédérateur intégrant des ODD. Il vise l'acquisition de compétences transversales de façon progressive, qui constituent l'essence même de l'EDD : éducation à la complexité, à l'esprit critique, aux responsabilités individuelles et collectives. Il s'inscrit dans les priorités du projet d'établissement

Des axes éducatifs possibles pour construire votre plan d'action avec le COPIL :

- Contribuer à la construction du parcours professionnel des élèves
- Accompagner, favoriser l'engagement des élèves pour le DD
- Développer la formation des élèves et des personnels sur les enjeux et les notions de DD
- Apprendre à travailler en partenariat pour accompagner les stratégies de territoire en faveur du DD
- Faire de l'établissement un lieu d'expérimentation pour préparer à des comportements responsables et développer des capacités d'action
- Construire 1 réflexion EDD par l'acquisition de connaissances et de compétences en s'appuyant sur les enseignements
- Consolider les savoirs des élèves (Parcours EAC-Citoyenneté-Santé)
- développer les échanges internationaux sur des problématiques EDD



Le comité de pilotage

Définit les priorités et évalue la réalisation des objectifs.

• **Quand le réunir ?**

Il définit les objectifs en début d'année, et permet de faire le bilan et d'établir des perspectives à la fin. Des groupes de travail peuvent se réunir selon les besoins.

• **Comment le réunir ?**

Le champs d'action du CESCE élargit depuis la loi de 2021 doit permettre d'en faire le lieu de ce COPIL EDD.

• **Qui doit y participer ?**

La présence du chef d'établissement, du secrétaire général, du référent EDD, de représentants des enseignants et d'élèves engagés est nécessaire. Il peut être élargi selon les sujets aux partenaires, collectivités ...

 **Le comité de pilotage définit des objectifs éducatifs et de gestion de l'établissement et les évalue en lien avec le projet d'établissement et le Conseil d'Administration.**

Comment mobiliser pour dynamiser le projet collectif ?

Un défi

S'appuyer sur les forces vives de l'établissement scolaire, proposer des ressources et adopter une posture d'accompagnement et de conseil tel est le défi du référent pour réussir à dynamiser une démarche d'établissement.

La démarche globale

Les enseignements

Disciplines
Projets de classes
Eco-délégués élus dans chaque classe

Conseils école/collège /lycée, conseils pédagogiques

Projet d'établissement

Conseil d'administration
Direction de l'établissement



Comité de pilotage

Définit les priorités et évalue la réalisation des objectifs



Le territoire

Collectivités : gestion de l'établissement
Enjeux de territoires : associations, experts, partenariat

L'établissement

Vie scolaire
Gestion, agents
Partenaires

CVC, CVL



Référents EDD

Plan d'action et d'éducation qui définit :

- les axes éducatifs (connaissances, compétences, parcours éducatifs)
- la ou les thématiques fédératrices (ODD et leurs liens)
- la mise en oeuvre du Plan : calendrier, commissions, temps forts.



Relayer, communiquer

Apte à travailler en équipe, le référent EDD communique sur les objectifs et les actions :

- A l'intérieur de l'établissement : via les instances de décision (CA, CESCE), le conseil pédagogique et fait le lien avec le CVC et CVL. Le référent sélectionne et transmet les informations extérieures concernant les partenariats, les nouveautés pédagogiques, les publications institutionnelles.
- A l'extérieur de l'établissement : A travers les liaisons école/collège/lycée et les réunions de réseau éducatif. A travers le site Internet de l'établissement, l'ENT, l'affichage, voire les réseaux sociaux. A l'international.
- Il informe la Mission académique EDD pour faire connaître les actions auprès des autres établissements de l'Académie et pour les valoriser.

Comment accompagner les éco-délégués ?

Elu dans chaque classe, l'éco-délégué est un levier incontournable au cœur de la démarche EDD de l'établissement sur lequel il faut s'appuyer. Le rôle du référent est de les accompagner dans leur implication et les former à l'exercice de leurs responsabilités.

Il est nécessaire de prévoir un calendrier avec les points d'étapes :



- 1 Le temps des élections**

Mettre en lumière ce temps fort de la démocratie par une présentation de la mission, l'exposition des candidatures, l'argumentation.
- 2 La formation des élus**

Développer des connaissances (autour du projet du thème fédérateur retenu) et des compétences (ex : exercice de théâtre ou de débat, rédiger un compte-rendu)
- 3 Représenter sa classe**

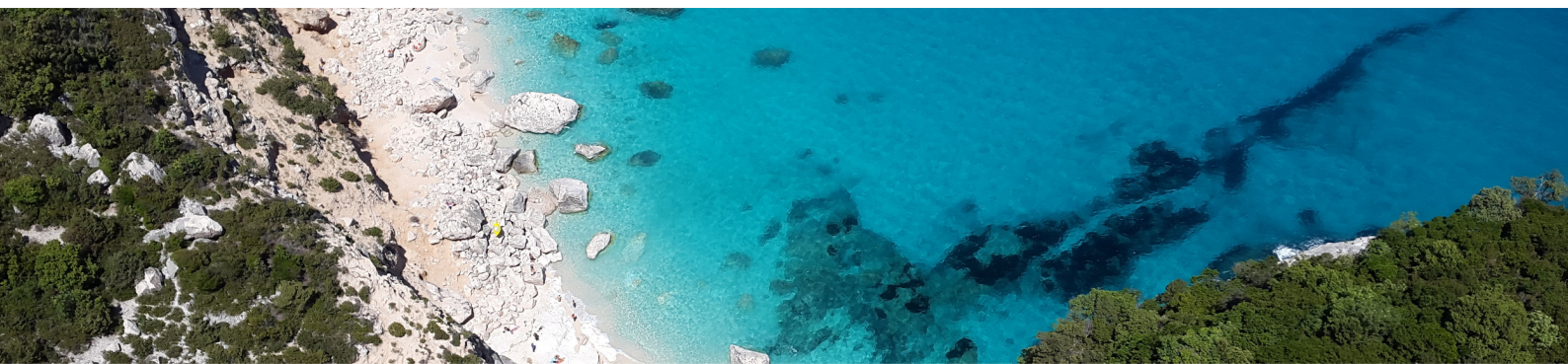
Accompagner les éco-délégués pour qu'ils deviennent des ambassadeurs, faire des diagnostics, des sondages, interpellier les adultes...
- 4 Participer aux décisions**

Certains éco-délégués (selon leur âge et leur expérience) peuvent participer au COPIL, CESCE, Réunions de travail, commissions
- 5 Lancer et participer**

Les éco-délégués ne sont pas les seuls acteurs de l'établissement mais ils peuvent être à l'initiative et assurer le suivi de projets : organiser un évènement, sensibiliser, aménager, mobiliser ...
- 6 Etre relais à l'extérieur**

L'éco-délégué qui a développé des compétences peut devenir le relais des jeunes à l'extérieur de l'établissement a rès des collectivités
Eco-ambassadeur au Conseil Régional
Conseil municipal des jeunes
- 7 Faire le bilan du projet**

Identifier les réussites, les besoins et proposer des perspectives.





La labellisation est une reconnaissance de l'institution pour la qualité du travail accompli dans la mise en place d'une démarche éducative en faveur du DD et de la transition écologique. Le référent est au cœur du pilotage de la construction qui doit être progressive et généralisée.

Labellisation E3D d'un établissement

3 niveaux : une construction progressive



NIVEAU 1 ENGAGEMENT

Mettre en place les fondamentaux de la démarche

- éco-délégués élus
- inscription dans le projet d'établissement
- mise en place du COPIL



NIVEAU 2 APPROFONDISSEMENT

Mise en place du plan d'action et d'éducation = un projet éducatif structuré et fédérateur



NIVEAU 3 EXPERTISE

Généralisation et transformation de l'établissement : d'autres pratiques.

Impacts des transformations sur le territoire.

Le développement des labellisations de territoires éducatifs encourage les démarches interdégradées et interétablissements à développer des actions communes et à mettre en place une progressivité et une cohérence dans le parcours EDD de l'élève. Cette labellisation s'appuie sur des formations communes aux référents et aux éco-délégués des établissements du réseau éducatif, la mutualisation de partenaires de territoires, de démarches ou de dispositifs innovants. Cette démarche est concrétisée par un plan d'action et d'éducation EDD commun.

Labellisation E3D d'un territoire éducatif

3 niveaux : une construction progressive



NIVEAU 1 TERRITOIRE ENGAGÉ

- Actions communes
- Partenariat entre éco-délégués
- Partenariat engagé et partagé
- Des actions inter écoles ou inter structures



NIVEAU 2 TERRITOIRE APPRENANT

- Coordination d'actions
- Collaboration entre écodélégués
- Démarche commune
- Mise en place du plan d'action et d'éducation de territoire éducatif un projet éducatif structuré et fédérateur



NIVEAU 3 TERRITOIRE DURABLE

- Cohérence et progressivité d'un parcours d'élève de la maternelle au lycée
- Coopération entre éco-délégués
- Modification globale des structures du territoire l'identifiant comme un territoire contribuant au DD

Le niveau de labellisation est obtenu pour 3 années au terme desquelles l'établissement doit faire une demande de renouvellement.

Les établissements labellisés sont invités à une cérémonie de remise des niveaux de labellisation qui constitue un temps de mise à l'honneur des démarches engagées.

Lien vers le dossier : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/edd/index.php/campagne-de-labellisation-des-etablissements>

Pour assurer la qualité et le suivi de la mise en oeuvre de l'EDD dans l'établissement, le référent développe une expertise en participant à des dispositifs de formation dédiés à sa mission et en enrichissant ses connaissances. Il devient une sentinelle pour mettre en lien son établissement avec l'actualité des enjeux du territoire et ses partenaires et atteindre les 17 Objectifs des Développement Durable.

Se former, s'informer

- Le PRAF propose chaque année des modules de formation transversale dédiés à l'EDD (à consulter et diffuser)
- Afin de développer les compétences nécessaires à votre mission, certaines offres sont à privilégier :
 - les formations autour de la démarche de projet EDD
 - les formations autour des enjeux de territoire avec des partenaires
 - le développement de la culture professionnelle autour des ODD
 - les formations favorisant l'appropriation du référentiel de compétences transversales EDD
- Rester en veille sur l'actualité du territoire et les enjeux de DD. Les évènements, les journées dédiées... sont des leviers pour mobiliser.

Connaître les partenaires



Découvrir les ressources et les dispositifs

- Participer à des concours nationaux pour motiver :
 - Prix de l'action éco-déléguée de l'année
 - Le Parlement des enfants
 - Prix de podcast Réinventer le monde de l'Agence française pour le développement
- Le concours académique : Apprenons le risque
- Des dispositifs en partenariat avec :
 - TARA Océan : Plastique à la loupe, Graine de Reporter Scientifique
 - l'OFB : Mettre en place une Aire Educative marine, terrestre ou fluviale
- Des dispositifs innovants :
 - Simulations de COP climat ou biodiversité
- Un échange ERASMUS autour d'enjeux de l'EDD

Evaluer et valoriser les élèves engagés



En exerçant leurs responsabilités, les éco-délégués développent plusieurs compétences clés qui leur permettent de mener à bien leurs missions. Tout d'abord, la sensibilisation et la communication sont essentielles, car ils doivent informer et mobiliser leurs pairs sur les enjeux environnementaux. La capacité à travailler en équipe est également cruciale, car ils collaborent souvent avec d'autres élèves et adultes. Une bonne connaissance des principes de développement durable les aide à formuler des actions concrètes. De plus, des compétences en gestion de projet leur permettent de planifier et organiser des initiatives écologiques. Ils doivent également être capables d'analyser des données pour évaluer l'impact de leurs actions. La créativité est nécessaire pour proposer des solutions innovantes face aux défis environnementaux.

Ces compétences doivent être explicitées et évaluées pour donner tout son sens à cette mission. Cette grille, qui permet le suivi des compétences, est un exemple à adapter selon les situations et doit tenir compte de la progressivité.

Grille d'auto-évaluation des compétences de l'éco-délégué

	TS	S	F	NS
Domaine : être un représentant élu				
Connaître le sens des élections, comprendre les principes démocratiques (le rôle des instances CA)				
S'engager dans une campagne électorale				
Assumer des responsabilités : prendre part à des instances				
Connaître ses droits et ses devoirs				
Domaine : être un relai				
Être capable de prendre la parole devant ses camarades, les autres jeunes, des adultes.				
Être capable d'exprimer une opinion en respectant celles des autres (débat)				
Faire des compte-rendu écrits				
Mobiliser des outils numériques pour faire une présentation				
Être capable d'utiliser des outils collaboratifs pour communiquer et partager (<u>Pearltrees</u> , <u>Neo</u>)				
Savoir réaliser un diagnostic				
Domaine : être un référent, une personne ressource en matière de DD				
Planifier les étapes de réalisation d'un projet				
Réaliser un diagnostic				
Savoir travailler en équipe				
Gérer un projet, être autonome				
Être capable d'expliquer les impacts des activités humaines sur l'environnement et mettre en relation avec les projets dans l'établissement.				
Identifier les ODD impliqués dans les différents projets de l'établissement				



Le saviez-vous ?

Des éco-délégués sont également élus tant à l'échelle académique qu'à l'échelle nationale. Ainsi, parmi les membres volontaires du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) et du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL), un binôme d'éco-délégués et un binôme de suppléants sont élus. Les éco-délégués du CAVL sont membres de droit du comité de pilotage académique de l'éducation au développement durable.

L'un des 4 axes du programme Erasmus+ est l'environnement et la lutte contre le changement climatique

Le calendrier des événements de l'EDD

LES ÉVÉNEMENTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2024/2025



SEPTEMBRE

-  Du 16 au 22 - Semaine européenne de la mobilité
-  Le 16 - Journée internationale de la protection de la couche d'ozone
-  Du 18 sept. au 8 oct. - Semaine du développement durable
-  Le 20 - World Clean Up Day
-  Le 22 - Journée mondiale sans voiture
-  Le 26 - Journée mondiale de la mer
-  Le 29 - Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture

OCTOBRE

-  Du 1^{er} au 11 - Semaine du climat

-  Du 4 au 14 - Fête de la science
-  Du 14 au 20 - Semaine du goût
-  Le 14 - Journée nationale de la qualité de l'air
-  Le 16 - Jour de la nuit
-  Le 16 - Journée mondiale de l'alimentation
-  Le 17 - Journée mondiale du refus de la misère
-  Le 31 - Journée mondiale des villes

NOVEMBRE

-  Du 1^{er} au 30 - Mois de l'économie sociale et solidaire
-  Du 11 au 22 - COP29 de Bakou, en Azerbaïdjan
-  Du 18 au 26 - Semaine européenne de la réduction des déchets

DÉCEMBRE

-  Le 5 - Journée mondiale des sols
-  Le 8 - Journée mondiale du climat
-  Le 11 - Journée mondiale de la montagne
-  Le 20 - Journée internationale de la solidarité humaine

JANVIER

-  Le 24 - Journée internationale de l'éducation (UNESCO)

FÉVRIER

-  Le 2 - Journée mondiale des zones humides
-  Du 6 au 8 - Journées mondiales sans téléphone portable
-  Le 10 - Journée mondiale des légumineuses

MARS

-  Le 3 - Journée mondiale de la vie sauvage
-  Le 4 - Journée mondiale de l'ingénierie pour le développement durable
-  Le 8 - Journée internationale des droits des femmes
-  Le 15 - Digital Cleanup Day
-  Du 17 au 25 - Semaine du jardinage à l'école
-  Le 18 - Journée mondiale du recyclage
-  Le 20 - Journée internationale sans viande
-  Du 20 au 30 - Semaine pour les alternatives aux pesticides
-  Le 21 - Journée internationale des forêts
-  Le 22 - Journée mondiale de l'eau

AVRIL

-  Le 6 - Journée internationale du sport au service du développement durable et de la paix
-  Le 22 - Journée internationale de la Terre nourricière

MAI

-  Du 1^{er} au 31 - Mai à vélo
-  Le 10 - Journée mondiale du commerce équitable
-  Le 11 - Journée mondiale des espèces menacées
-  Le 12 - Journée internationale de la santé des végétaux

JUIN

-  Le 3 - Journée mondiale pour le vélo
-  Le 5 - Journée mondiale de l'environnement
-  Du 6 juin au 6 juillet - Fête de la mer et des littoraux
-  Le 8 - Journée mondiale de l'océan

JUILLET

-  Le 3 - Journée mondiale sans sac plastique
-  Le 26 - Journée internationale pour la conservation de l'écosystème de la mangrove

AOÛT

-  Le 12 - Journée internationale de la jeunesse



EN SAVOIR PLUS



Un site incontournable pour les jeunes : mtaterre.fr



Un site de ressources éducatives pour les enseignants : agirpourlatransition.ademe.fr/acteurs-education



Les références incontournables



Le Vademecum de l'EDD



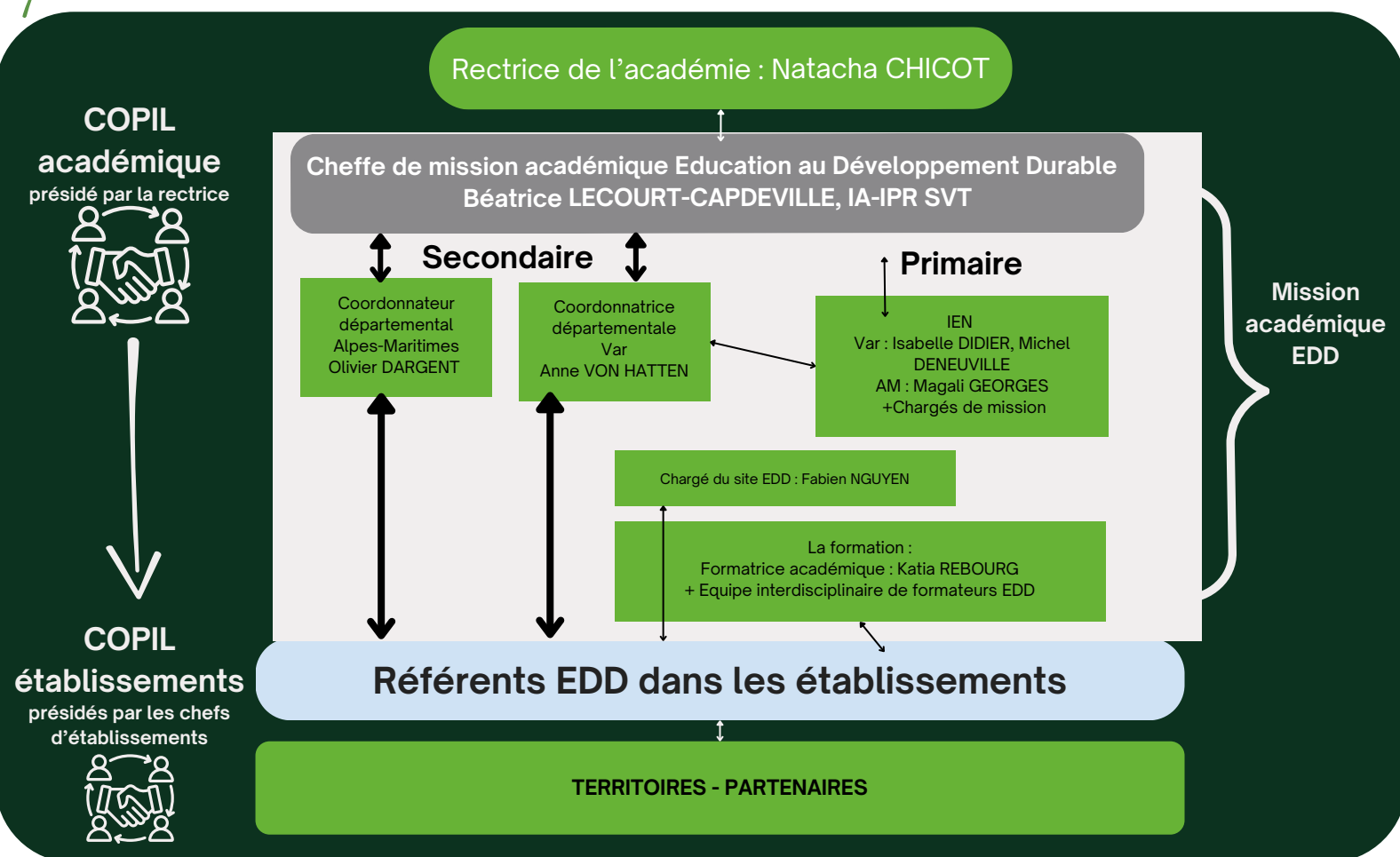
Le référentiel de compétences, les repères de progression et les attendus de fin de cycle



Le guide agir pour la transition écologique dans les écoles, collèges et lycées.



Le fonctionnement académique



Vos contacts

- Cheffe de mission académique : Béatrice LECOURT-CAPDEVILLE, IA-IPR SVT
- Coordinatrice départementale VAR : Anne VON HATTEN
- Coordonnateur Alpes-Maritimes : Olivier DARGENT
- Formatrice académique : Katia REBOURG



<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/edd/>

**Une proposition d'Anne VON HATTEN et Monique BACCELLI
Membres de la mission académique EDD**